

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 janvier 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Ain, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire et du Rhône auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes

NOR : AFSS1430044A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Ain auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes:

En tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

M. Gomot (Joël), en qualité de conseiller titulaire.

En tant que représentants des employeurs et sur désignation de l'Union professionnelle artisanale (UPA):

M. Pesenti (Philippe), en qualité de conseiller titulaire.

M. Pouillat (Christophe), en qualité de conseiller suppléant.

En tant que représentants des travailleurs indépendants et sur désignation de l'Union professionnelle artisanale (UPA):

M. Cabot (Frédéric), en qualité de conseiller titulaire.

M. Favre (Dominique), en qualité de conseiller suppléant.

Est nommé membre du conseil départemental de la Drôme auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes:

En tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

M. Le Dinahet (Georges), en qualité de conseiller titulaire.

Est nommée membre du conseil départemental de la Haute-Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes:

En tant que représentante des travailleurs indépendants et sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales et de la Chambre nationale des professions libérales (UNAPL-CNPL):

Mme Demez (Fabienne), en qualité de conseillère suppléante.

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes :

En tant que représentante des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Mme Malfatto (Anne-Laure), en qualité de conseillère suppléante.

En tant que représentant des employeurs et sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

M. Ernst (Bruno), en qualité de conseiller suppléant.

Est nommée membre du conseil départemental de la Loire auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes :

En tant que représentante des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Mme Viallet (Janine), en qualité de conseillère suppléante.

Sont nommés membres du conseil départemental du Rhône auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes :

En tant que représentants des travailleurs indépendants et sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales et de la Chambre nationale des professions libérales (UNAPL-CNPL) :

Mme Coste (Suzanne), en qualité de conseillère titulaire, en remplacement de M. Berger (Thierry).

M. Lacroix (Henri), en qualité de conseiller suppléant.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 23 janvier 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le sous-directeur de la gestion et des systèmes d'information,
L. GALLET